



AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (H/F) EN MULTI-ACCUEIL

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité – Réf. 038251023000444
Date de diffusion : 23/10/2025
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : Dès que possible

Type d'emploi : Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement : Poste non permanent – CDD de 1 à 6 mois.

Cadre d'emplois : Des auxiliaires de puériculture territoriaux - Catégorie B (filière médico-sociale)

Lieu de travail : Multi-accueils du territoire du Grésivaudan

Temps de travail : Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

La direction enfance jeunesse et parentalité de la communauté de communes Le Grésivaudan gère actuellement pour le secteur petite enfance 17 multi-accueils, 9 Relais Assistants Maternels et 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents et pour le secteur enfance jeunesse, cinq accueils de loisirs. La direction comprend 300 agents environ.

Fermeture des équipements 3 semaines l'été et une semaine entre Noël et le jour de l'an.

Descriptif du poste : Sous la responsabilité de la responsable de service multi-accueils, de la responsable adjointe de service multi-accueils et sous la responsabilité directe du responsable de la structure, vous serez chargé/e de l'accueil des familles et des enfants ainsi que des activités et des soins qui répondent aux différents besoins fondamentaux de l'enfant. Vous assurerez la prise en charge globale de l'enfant, dans le cadre du projet éducatif de l'établissement.

Missions : **1 - Animation d'un groupe d'enfants/Participation aux soins de l'enfant**
• Accueillir l'enfant et ses parents ou substituts parentaux : accompagner, soutenir dans le rôle parental, écouter, conseiller.

• Identifier les besoins individuels et collectifs de chaque enfant et effectuer les soins qui en découlent : aider à la prise des repas, réaliser les soins courants d'hygiène, respecter les rythmes, discuter, échanger, observer et écouter.

• Observer l'enfant et identifier les paramètres liés à son développement et à son état de santé : suivre son évolution, surveiller et repérer, rester vigilant sur son état général.

• Recueillir et transmettre les observations nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant : transmettre aux parents et informer, partager avec équipe/parents, observer, transcrire et dialoguer.

• Favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation : mettre en place des activités d'éveil adaptées au développement de l'enfant, accompagner l'enfant dans ses apprentissages, guider l'enfant dans son environnement, l'aider à s'épanouir.

• Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant : aménager et anticiper des espaces de vie adaptés, repérer les signes de mal être, alerter et réagir, mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

2 - Participation à la vie de la structure

- Travailler en équipe : participer et s'impliquer dans les réunions d'équipe et de supervision, rendre compte, écouter, échanger, coopérer, proposer, accueillir les différents personnels, situer son rôle et sa fonction dans l'équipe et le partenariat.
- Mettre en œuvre le projet d'établissement : connaître le fonctionnement de la structure, participer à son élaboration et à son évolution, impulser, adopter et maintenir des attitudes éducatives.
- Encadrer des stagiaires : impulser une dynamique d'apprentissage, communiquer, transmettre, aider, évaluer.

Diplôme(s) :	<u>Diplôme d'auxiliaire de puériculture obligatoire</u>
Expérience(s) :	Expérience en crèche souhaitée et/ou sur ce type de poste.
Profil demandé :	Dynamisme, créativité. Travail en lien étroit avec l'équipe de direction de la structure ainsi que l'équipe. Force de proposition. Sens de l'écoute, du dialogue. Echanges et concertation avec l'équipe de direction.
Rémunération :	Salaire minimum par mois de 1836.19 € brut (échelon 1) + 370 € brut de prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12 ^{ème} de la rémunération.
Avantages :	• Tickets restaurant avec participation de 60% employeur. • Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an) • Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe). • Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) ; prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne. <u>Sous conditions :</u> Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc... : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS.
Procédure :	Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : https://www.le-gresivaudan.fr/emploi ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex. Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.
Règle statutaire :	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2 ^o du CGFP).
Travailleurs handicapés :	Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.